



COMMUNE DE LULLY

PREAVIS N°09/2025

Demande d'autorisation de vente du local artisanal situé au Ch. de Préveyres 57F, pour un montant de CHF 350'000.-.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

1. CONTEXTE

En 2013, la Municipalité a déposé le préavis 02/2013 pour l'acquisition d'un local pour le matériel de la commune et de la voirie pour un montant de CHF 260'000.- (245'900.- pour le local + les frais de mutation). Il s'agissait du lot n°4 dans le bâtiment artisanal situé au ch. de Préveyres 57f sur la parcelle n°427. Le local de 95m² environ, avait donc été aménagé pour un usage potentiel de la voirie communale.

Toutefois, ce local s'est rapidement avéré peu adéquat pour les besoins communaux. Il est trop éloigné du centre du village ; son accès est difficile pour les véhicules en raison de la pente devant la porte, laquelle ne permet pas le stockage de certains équipements (par exemple la remorque de la SDL).

Il est loué depuis mi-juin 2022 à une entreprise basée à Lully et son utilisation ne figure plus dans les projets tant communaux, que par la voirie intercommunale.

2. ESTIMATION ET OFFRE D'ACHAT

Le loyer du local, d'une surface de 95m², est de CHF 1'500.-/mois. Il bénéficie d'une place de parc louée pour CHF 50.-/mois. Le local n'étant pas aménagé et récent, la commune a peu de frais d'entretien. Il est géré par la société I-Gestion, qui s'occupe du parc locatif communal.

I-Gestion a estimé la valeur vénale de ce bien entre CHF 330'000.- et 360'000.-.

L'entreprise qui loue actuellement ce local souhaite l'acquérir et a formulé une offre d'achat de **CHF 350'000.-**. Elle s'engage à prendre en charge les frais de notaire.

Cette offre est comprise dans la fourchette de l'estimation et représente une opportunité intéressante pour la Commune, au regard du prix d'acquisition de CHF 245'900.- en 2013.

3. OPPORTUNITE DE LA VENTE

La Municipalité estime que :

- ce local n'a plus de vocation communale,
- la vente permet de valoriser un actif dont la Commune n'a pas l'usage,
- le prix proposé est équitable et supérieur au prix d'acquisition initial.

Le produit de cette vente pourra être affecté à des projets d'investissement, comme le projet de bâtiment communal ou le futur local pour les sociétés sur le terrain de la STEP.

4. CONCLUSION

La vente de ce bien permet de dégager des liquidités pour des projets prioritaires tout en évitant d'assumer l'entretien et la gestion d'un bien non utilisé par la Commune.

La Municipalité invite le Conseil général à autoriser la vente du local communal, situé dans le bâtiment artisanal de Préveyres 57f, à l'entreprise locataire pour le prix de CHF 350'000. –, frais de notaire à charge de l'acquéreur. Le produit de la vente sera affecté à la réserve bâtiments afin de l'utiliser dans des projets en gestation.

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LULLY

- Dans sa séance du 8 décembre 2025,
- Vu le préavis 09/2025 de la Municipalité,
- Ouï le rapport de la commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

- D'autoriser la Municipalité à vendre le local situé au ch. de Préveyres 57f, pour le montant de CHF 350'000.-.
- D'attribuer ce montant au fonds pour la rénovation des bâtiments communaux compte 2910.02.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 20 octobre 2025.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Vice-Syndic

La Secrétaire adj.

Jean-François Rubin

Morgane de Coppet

Municipal responsable du préavis : M. Leresche